

Bulletin Quotidien

QUOTIDIEN
D'INFORMATION
DOCUMENTATION
ET PROSPECTIVE

CRÉÉ EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Vendredi 18 juillet 2014 – 41^{ème} année – N° 10399

Le n° (HT) 26 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 850 € – 6 mois : 2 670 € – 3 mois : 1 470 €

SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES 3

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Fortes tensions diplomatiques : un avion civil malaisien est "abattu" au dessus du sol ukrainien alors que simultanément Israël lance une offensive terrestre d'envergure dans la bande de Gaza 5

Le Conseil européen contraint de se retrouver le samedi 30 août à Bruxelles pour finaliser son marchandage 7

La Cour de justice de l'Union européenne précise la liberté d'établissement des avocats 8

L'Assemblée nationale poursuit l'examen projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral 11

Les effectifs de la Défense en baisse de 3,2 % en 2013 12

Les députés, qui ont voté en commission des Affaires sociales le projet de loi sur la dépendance, proposent de créer un nouveau cas d'acquisition de la nationalité française pour certains immigrés âgés 13

Mme Christine MORO, ministre plénipotentiaire, jusqu'alors ambassadrice en Albanie, ancienne directrice adjointe de la coopération européenne au Quai d'Orsay, serait nommée ambassadrice en Serbie 15

M. Jérôme LAMY, conseiller maître à la Cour des comptes, jusqu'alors directeur général des services de la Comédie-Française, a été nommé secrétaire général de la direction de l'exécution des opérations financières à la Caisse des dépôts et consignations-CDC 15

M. Georges-Etienne FAURE, ancien conseiller innovation et TIC au cabinet de M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint au maire de Paris est nommé conseiller technique numérique au cabinet du Premier ministre 16

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE  Fondateur : Georges BÉRARD-QUÉLIN
13 AV. DE L'OPÉRA 75039 PARIS CEDEX 01- TÉLÉPHONE : 01 40 15 17 89 - TÉLÉCOPIE : 01 40 15 17 15
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1005 I 80094 - ISSN : 0766-5849 - www.SGPresse.fr

Les anciens ministres François BAROIN, député (UMP) de l'Aube, maire de Troyes et André LAIGNEL, maire (PS) d'Issoudun, formeront un "ticket" pour présidence de l'AMF sur la base d'un accord de gestion paritaire de l'association	17
M. Jean-Luc BRENNER, jusqu'alors sous-directeur de la gestion comptable et financière des collectivités locales de la direction générale des finances publiques, devient directeur spécialisé des finances publiques pour l'AP-HP.....	17
Mme Laure THAREL, jusqu'alors responsable de la gouvernance des établissements de santé à l'ARS d'Ile-de-France, rejoint les cabinets de Mmes Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé et Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion.....	18
Mme Sophie DULIBEAU ancienne collaboratrice de Mme Sylvia PINEL, a été nommé conseillère presse et communication au cabinet de Mme Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire.....	18
M. Benoît GUERIN, conseiller référendaire à la Cour des comptes, ancien collaborateur de M. Michel MERCIER, Place Vendôme, devient directeur général adjoint contrôle et suites de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction.....	19
Le contre-amiral Anne CULLERRE, jusqu'alors commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française, a été nommée sous-chef d'état-major "opérations aéronavales" et autorité de coordination de la "fonction garde-côtes" de l'état-major de la marine	19
MM. Alain CHRISTNACHT conseiller d'Etat, ancien Haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie, et Jean-François MERLE inspecteur général de l'agriculture, ancien collaborateur de M. Michel ROCARD, chargés d'une mission d'écoute, d'analyse et de conseil sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie	20
M. Bertrand MANTEROLA, jusqu'alors délégué adjoint à l'information et à la communication, chef du département de l'information et des médias du ministère de l'Agriculture, devient directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France	21
EN QUELQUES LIGNES	21
<u>SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES.....</u>	22
<u>POUR VOS DOSSIERS</u>	
Le calendrier des élections sénatoriales	24
<u>POUR VOS DOSSIERS - PROCHAINE PARUTION LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2014</u>	
<u>LIRE - VOIR - ENTENDRE</u>	27
<u>LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE.....</u>	29
<u>LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE.....</u>	31

VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

🕒 **Réforme pénale** : Le Parlement a définitivement adopté hier, par un ultime vote du Sénat intervenu au lendemain de celui de l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif à l'individualisation des peines et au renforcement de l'efficacité des sanctions pénales, dans sa version élaborée en commission mixte paritaire (cf. "BQ" du 9 juillet). Fait inhabituel, les députés ont rejeté dans la nuit de mercredi à jeudi les dix amendements présentés par la ministre de la Justice Christiane TAUBIRA, non par "un acte d'hostilité" mais parce que "des analyses juridiques nous conduisent à considérer qu'il y avait des risques d'inconstitutionnalité" dans plusieurs dispositions de la version issue de la CMP, a-t-elle observé. Elle proposait la suppression de la possibilité du recours, même limité, à la géolocalisation et aux écoutes téléphoniques pour vérifier que des condamnés respectent certaines interdictions ; de la nouvelle transaction pénale, qui permettra à un officier de police judiciaire de fixer des obligations qui mettront fin aux poursuites ; et de la possibilité pour le juge d'application des peines d'ordonner un suivi post-peine pour tous les condamnés pour prévenir la récidive ou encore à exclure du principe, qui généraliserait le mécanisme de surveillance judiciaire ; ainsi que le plafonnement de la sur-amende pour renforcer le financement des associations d'aide aux victimes et à en exclure les sanctions pécuniaires des autorités administratives indépendantes comme l'Autorité des marchés financiers. Mme TAUBIRA ne les a pas présentés hier devant les sénateurs afin d'arriver à une adoption définitive.

🕒 **SNCF / Accident** : une collision entre un train express régional et un TGV à proximité de Pau hier vers 17h30 a fait 40 blessés dont quatre graves, selon un bilan transmis à l'AFP par le préfet des Pyrénées-Atlantiques. L'accident qui s'est produit à hauteur de la commune de Denguin a fait "36 blessés légers et quatre graves". Le secrétaire d'Etat aux transports Frédéric CUVILLIER est attendu sur place en fin de soirée, ont informé ses services, en précisant qu'il serait accompagné du président de Réseaux ferrés de France Jacques RAPOPORT. Le train express régional (TER) reliant Pau à Dax a heurté par l'arrière jeudi le TGV Tarbes Paris. La température au moment de l'accident approchait 35°C alors qu'une défaillance des systèmes de signalisation liée à la chaleur est évoquée. Cet incident intervient quelques jours après le premier anniversaire de l'accident de Bretigny-sur-Orge.

🕒 **SUR / SARKOZY / plainte** : Le bâtonnier de Paris Pierre-Olivier SUR a déposé mercredi à Paris une plainte contre X pour "violation du secret de l'enquête et de l'instruction", après la publication samedi par "Le Monde" d'un extrait d'un courriel confidentiel qu'il avait écrit en marge de la procédure ouverte pour "corruption", "trafic d'influence" et "violation du secret de l'instruction" dans laquelle l'ancien président de la République Nicolas SARKOZY a été mis en examen.

🕒 **Pacte de responsabilité / chimie / syndicats** : L'Union des industries chimiques (UIC) a annoncé hier la signature, avec deux syndicats, la CFDT et la CFTC, du premier accord de branche dans le cadre du pacte de responsabilité (cf. "BQ" du 16 juillet).

🕒 **Taux d'emprunt** : Le taux d'emprunt à 10 ans de la France a enregistré hier un nouveau record historique à la baisse, les investisseurs plébiscitant la dette française en période d'aversion pour le risque. Le taux est descendu à 1,578 % en séance sur le marché secondaire où s'échange la dette déjà émise, battant son dernier record en séance de 1,604 % le 10 juillet.

🕒 **PPL secret des affaires** : Le président (PS) de la commission des Lois de l'Assemblée nationale Jean-Jacques URVOAS a déposé hier une proposition de loi relative à la protection du secret des affaires. Il s'agit, selon l'exposé des motifs, d'assurer la protection du capital stratégique des entreprises – c'est-à-dire d'empêcher la captation, l'utilisation induue ou la divulgation d'informations non brevetables mais

indispensables à leur fonctionnement et à leur développement – en établissant "un cadre destiné à la fois à prévenir, dissuader et réprimer les atteintes qu'elles sont susceptibles de subir en ce domaine, dans le but de protéger nos positions concurrentielles, notre capacité d'innovation et, in fine, nos bassins d'emplois". Il s'agit également de devancer et d'amplifier la transposition de la directive du 28 novembre 2013 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicite.

🕒 **Fibre optique / financement / VALLS** : Le Premier ministre Manuel VALLS a donné son accord de principe au financement du déploiement de l'internet en très haut débit pour 7 nouveaux projets de réseaux d'initiative publique (RIP) présentés par des collectivités locales (cf. "BQ" des 18 et 23 octobre 2012 et 19 avril 2013). Selon un communiqué diffusé hier "l'Alsace, la Bretagne, l'Eure, la Haute-Saône, la Manche, le Tarn-et-Garonne et le Val-de-Marne vont ainsi pouvoir finaliser leurs ambitieux projets d'infrastructures à Très haut débit" en déployant de la fibre optique.

🕒 **PPL écologiste / chalutage en eaux profondes** : Les députés écologistes ont déposé une proposition de loi pour interdire la pêche au chalut en eaux profondes, une semaine après la publication par plusieurs ONG d'une analyse des données rendues publiques de l'Ifremer.

DANS LE MONDE

🕒 **Ukraine** : Un avion de ligne malaisien parti d'Amsterdam pour Kuala Lumpur, avec à son bord près de 300 personnes, s'est écrasé hier dans la région de Donetsk, dans l'est de l'Ukraine, et Kiev n'exclut pas qu'il ait été "abattu". "C'est le troisième cas tragique ces derniers jours, après les avions An-26 et Su-25 des forces armées ukrainiennes abattus à partir du territoire de la Russie", a affirmé M. Petro POROCHENKO, cité dans un communiqué de la présidence. De leur côté, les séparatistes ont affirmé qu'il avait été abattu par un appareil ukrainien. Le secrétaire d'Etat aux Transports Frédéric CUVILLIER "a donné instruction à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) de prendre les mesures de précaution nécessaires". Il a demandé aux compagnies françaises d'éviter d'emprunter l'espace aérien ukrainien "tant que les raisons de cette catastrophe ne seront pas clarifiées".

🕒 **HOLLANDE / Côte d'Ivoire** : Le président français François HOLLANDE a entamé hier une tournée africaine par une visite à dominante économique en Côte d'Ivoire, où "les Français ne doivent pas penser qu'ils sont en terrain conquis. Ils doivent montrer qu'ils sont capables d'être les meilleurs". La Côte d'Ivoire "est en train de redémarrer. Elle apporte de la stabilité, de la sécurité" dans la région, a observé M. HOLLANDE, ajoutant que "le rôle de la France est d'être [à ses] côtés pour l'accompagner dans cette mutation", a-t-il affirmé. Un accord de coopération en matière de justice, portant notamment sur "la formation des magistrats, la construction de tribunaux et l'amélioration des conditions de détention", selon un conseiller, sera signé entre les deux pays, pour une dotation globale de 25 millions d'euros.

🕒 **France / Mali** : Le groupe jihadiste Al-Mourabitoune, de l'Algérien Mokhtar BELMOKHTAR, a revendiqué auprès de l'agence de presse privée mauritanienne Alakhbar l'attentat suicide du 14 juillet, qui a tué un soldat français dans le nord du Mali.

🕒 **Libye** : Le terminal de l'aéroport international de Tripoli a été très endommagé hier par des roquettes, au cinquième jour d'affrontements entre des groupes armés pour le contrôle du site, a indiqué un porte-parole du ministère de Transport. Depuis dimanche, plus d'une dizaine d'avions et plusieurs installations ont été endommagés à l'aéroport. Mais c'est la première fois que le terminal est touché. L'aéroport est fermé depuis pour une durée indéterminée, en raison d'une offensive menée par des milices islamistes qui cherchent à en déloger des brigades anti-islamistes.

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Fortes tensions diplomatiques : un avion civil malaisien est "abattu" au dessus du sol ukrainien alors que simultanément Israël lance une offensive terrestre d'envergure dans la bande de Gaza

Même si il n'y a pas de relation directe entre les deux événements, la simultanéité des deux crises plonge la diplomatie internationale dans une phase de haute tension. C'est en premier lieu en milieu d'après midi au dessus de l'Ukraine qu'un avion de ligne avec 298 personnes à bord a été "abattu" sans laisser de survivant. Un peu plus tard, en début de soirée, Israël, lassé des attermoissements du Hamas sur un éventuel cesse le feu, déclenchait une offensive terrestre d'envergure dans la bande de Gaza.

Un vol de Malaysia Airlines abattu par un missile au dessus du sol ukrainien

Un avion de ligne malaisien parti d'Amsterdam pour Kuala Lumpur, abattu par un missile selon des responsables américains, s'est écrasé hier dans l'est de l'Ukraine, dans une zone contrôlée par les séparatistes prorusses, faisant près de 300 morts, dont plus de la moitié de Néerlandais.

Selon un responsable des services de contrôle aérien ukrainien, l'équipage du Boeing 777 qui transportait 298 personnes - dont 154 Néerlandais, 27 Australiens, 23 Malaisiens, 11 Indonésiens, six Britanniques, quatre Allemands, quatre Belges, trois Philippins et un Canadien -, n'avait signalé aucun problème en survolant l'Ukraine.

Les experts des services de renseignement américains "croient fortement" que l'appareil a été touché par un missile sol-air alors qu'il volait à 10 000 mètres d'altitude, mais ils sont encore en train d'étudier leurs données pour savoir si l'engin a été tiré par les séparatistes prorusses, a indiqué un responsable sous couvert de l'anonymat. Sans détour, le président ukrainien Petro POROCHENKO a jugé qu'il s'agissait d'un "acte terroriste".

Les autorités de Kiev et les rebelles se sont immédiatement mutuellement accusés d'être à l'origine d'un tir supposé avoir causé la catastrophe, sans qu'aucun élément matériel ne permette d'étayer solidement une de ces thèses opposées.

Cependant, des messages affichés - et parfois rapidement enlevés - sur des sites internet rebelles et des conversations interceptées par les services de sécurité ukrainiens laissaient penser que l'appareil a pu être abattu par erreur par les rebelles, qui l'ont pris pour un avion militaire ukrainien.

"Il ne fait pas de doute que l'Etat sur le territoire duquel cela s'est passé porte la responsabilité de cette terrible tragédie", a déclaré dans la soirée le président russe Vladimir POUTINE, cité par l'agence RIA Novosti. "Cette tragédie n'aurait pas eu lieu si la paix régnait dans ce pays, si les opérations militaires n'avaient pas repris dans le sud-est de l'Ukraine", a-t-il poursuivi.

Pour leur part, les dirigeants occidentaux ont immédiatement réclamé hier que la lumière soit faite.

Le président français François HOLLANDE, le premier, a demandé que "tout soit mis en œuvre pour faire la lumière sur les circonstances qui ont provoqué" la destruction en vol du Boeing 777 parti d'Amsterdam pour Kuala Lumpur, faisant part de son "immense émotion".

Le Royaume-Uni a pour sa part demandé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU sur cette affaire. Pour sa part, le secrétaire général de l'ONU Ban KI-MOON a demandé une "enquête internationale complète et transparente". Une réunion devrait se tenir aujourd'hui dans l'après-midi, a précisé un diplomate du Conseil.

La chancelière allemande Angela MERKEL a appelé à "une enquête immédiate et indépendante", appelant les séparatistes à laisser passer les services de secours et les enquêteurs alors que des pro-russes revendiquaient la possession des boîtes noires de l'avion.

Le président américain Barack OBAMA a déploré une "terrible tragédie", avant de dire que les Etats-Unis offriront "tout leur soutien pour aider à déterminer ce qui s'est passé et pourquoi".

Après la tragédie, les autorités ukrainiennes ont fermé toutes les routes aériennes au-dessus de l'est de l'Ukraine, a annoncé Eurocontrol. "Tous les plans de vol comportant ces routes sont maintenant rejetés par Eurocontrol", a indiqué le gestionnaire de l'espace aérien européen.

Offensive terrestre de l'armée israélienne pour "porter significativement atteinte aux infrastructures terroristes du Hamas"

L'armée israélienne a lancé hier soir une opération terrestre dans la bande de Gaza, au 10e jour de raids aériens qui ont fait 241 morts, dont une majorité de civils, le Hamas avertissant que l'Etat hébreu allait "payer un prix élevé" pour cette nouvelle escalade.

"Le Premier ministre et le ministre de la Défense ont ordonné hier soir à l'armée de commencer une opération terrestre et de pénétrer dans la bande de Gaza pour détruire les tunnels utilisés pour des activités terroristes en Israël", a annoncé le bureau du Premier ministre Benjamin NETANYAHU dans un communiqué. "La décision a été approuvée par le cabinet de sécurité, après le refus du Hamas d'accepter le plan égyptien pour un cessez-le-feu et la poursuite des tirs de roquettes sur Israël", ajoute le bureau du Premier ministre.

Le gouvernement israélien a ordonné à l'armée de lancer cette opération terrestre dans le but de "porter significativement atteinte aux infrastructures terroristes du Hamas" et de "ramener la sécurité pour les citoyens d'Israël", selon le communiqué. Cette opération va inclure des opérations d'infanterie, d'artillerie et de renseignements, appuyées par l'aviation et la marine, a ajouté l'armée.

Dans le même temps, l'armée bombardait très intensivement la bande de Gaza par air, mer et par des tirs de chars massés à la frontière, selon un correspondant de l'AFP sur place. "L'opération de Tsahal a lieu du nord au sud de la bande de Gaza, des très nombreuses forces ont été déployées", indiquait un commentateur militaire de la télévision israélienne. Blindés, pièces d'artillerie et unités d'infanterie avaient été déployés massivement à la frontière cette semaine, avec quelque 40 000 mobilisés en vue d'une éventuelle opération au sol. "Cette opération limitée sur certains secteurs de Gaza va inclure des activités d'infanterie, d'artillerie et de renseignements, appuyées par l'aviation et la marine", a précisé à l'AFP le major Aryié SHALIKAR, un porte-parole de l'armée, qui a indiqué à l'AFP que l'armée demandait cependant "la mobilisation 18 000 réservistes supplémentaires".

Le ministre égyptien des Affaires étrangères a vivement critiqué le Hamas jeudi, estimant que le mouvement islamiste aurait pu sauver des dizaines de vies s'il avait accepté un cessez-le-feu, proposé cette semaine par Le Caire, et qui avait été accepté par Israël. Le ministre a accusé le mouvement islamiste palestinien qui contrôle la bande de Gaza d'avoir "comploté avec le Qatar et la Turquie pour mettre en échec le rôle régional de l'Egypte". Le Hamas avait rejeté mardi une première initiative de cessez-le-feu formulée par l'Egypte et acceptée par Israël.

Les hostilités entre Israël et le Hamas avaient repris hier après l'expiration d'une brève trêve humanitaire qui a permis aux habitants de Gaza de s'approvisionner. Trois enfants d'une même famille ont été tués lors d'un raid israélien sur le centre-ville de Gaza, selon les services d'urgence locaux. Un quatrième est mort dans une attaque séparée.

L'Agence de l'ONU pour l'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA) a annoncé la découverte pour la "première" fois de roquettes cachées dans une de ses écoles de Gaza, dénonçant un incident qui "met en danger des civils".

Sur le front des négociations, un haut responsable israélien avait, sous couvert de l'anonymat, annoncé qu'un accord de cessez-le-feu entrerait en vigueur ce matin. Mais le Hamas a aussitôt démenti une annonce "inexacte" tout en faisant état "d'efforts en cours" pour une entente globale au moment où des négociations avaient lieu au Caire par l'intermédiaire du médiateur égyptien. De son côté, le Premier ministre turc Recep ERDOGAN a qualifié les bombardements de "tentative de génocide systématique" des Palestiniens. Depuis Abidjan, le président de la République François HOLLANDE avait annoncé que le ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS devait se rendre aujourd'hui en Egypte et en Israël afin de s'entretenir des moyens de mettre un terme au conflit. "Tout doit être fait dans les jours qui viennent pour que la diplomatie réussisse, sinon il y aura une intervention au sol des Israéliens" qui s'y "préparent", avait déclaré le chef de l'Etat finalement rattrapé par l'initiative israélienne. M. François HOLLANDE a immédiatement réagit demandant à Israël de tout faire pour épargner les civils et retrouver la voie de la négociation.

Le Conseil européen contraint de se retrouver le samedi 30 aout à Bruxelles pour finaliser son marchandage

En dépit des talents proclamés de "facilitateur" du président Herman Van ROMPUY, les 28 ont échoué mercredi soir à se mettre d'accord quant aux nominations aux postes de responsabilité de l'Union européenne. La présidente de la délégation socialiste française au Parlement européen Pervenche BERES ne s'est pas privée, face à cet "échec décevant à plus d'un titre", de souligner que la semaine restera marquée d'un côté par la procédure "véritablement démocratique" qui s'est déroulée à Strasbourg, et de l'autre "par l'habituel marchandage auquel se livrent les Etats". Les 28 en sont quittes pour se retrouver une nouvelle fois, le samedi 30 aout à Bruxelles.

L'échec de mercredi soir serait dû pour une bonne part à l'intransigeance du nouveau président du Conseil italien Matteo RENZI qui voulait imposer au poste de Haut représentant sa jeune ministre des Affaires étrangères Federica MOGHERINI et aurait tenté de passer en force. Mais il s'est heurté à un mur, notamment de plusieurs pays de l'Est, qui ne digèrent pas la position jugée trop conciliante de Rome vis-à-vis de Moscou dans la crise ukrainienne. Les "nouveaux membres" comme les appellent maladroitement certains, font aussi monter les enchères. Ils étaient peu visibles dans les institutions formées en 2009, cinq ans seulement après leur entrée

dans l'UE, mais sont décidés cette année à gagner en influence, selon plusieurs sources européennes. De surcroît, M. RENZI semble refuser d'admettre que l'Italie a déjà, à travers le président de la Banque centrale européenne Mario DRAGHI, un poste prestigieux.

D'ici la fin de l'été, le président désigné de la Commission européenne Jean-Claude JUNCKER va traiter en direct avec chaque Etat, à la fois sur le nom et sur les attributions des commissaires. C'est en fonction des équilibres atteints au sein de son équipe que se dénoueront les deux postes restés en suspens. Autant dire que les lignes téléphoniques vont être surchargées. Chaque capitale va désigner son candidat d'ici la fin du mois de juillet. Près de la moitié l'ont déjà fait, notamment l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

M. JUNCKER "souhaite des femmes, mais la France garde sa liberté de choix", déclare M. HOLLANDE

La France devrait présenter la candidature de l'ancien ministre Pierre MOSCOVICI : "Notre candidat, il est pré-désigné, vous le connaissez", a indiqué une source proche de l'Elysée. Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil, le président HOLLANDE a refusé de donner le nom du commissaire qui sera désigné par la France. "Son nom sera communiqué à la fin du mois", a-t-il dit. Quant à la place des femmes au sein de la future Commission, il n'avait pas l'air décidé à en faire un critère déterminant. "Le président JUNCKER souhaite des femmes, mais la France garde sa liberté de choix", a-t-il affirmé.

Tout le monde semble d'accord pour que la diplomatie revienne aux socialistes et même, selon le président M. HOLLANDE, à une femme. Et l'on s'accorde à penser côté français que Mme MOGHERINI semble très bien partie pour finalement succéder à Mme ASHTON. "Il n'y a pas beaucoup d'autre choix possible", souligne une source européenne. "RENZI en a la quasi-garantie", ajoute une autre. Lors de sa conférence de presse, M. HOLLANDE a réaffirmé son soutien à la candidate italienne et a laissé entendre qu'un certain nombre de réserves des "pays venus plus récemment" pourraient être levées, soulignant que le Haut représentant représentait la position de l'UE et non celle de son pays. Il a également indiqué que la France n'était "pas candidate" pour ce poste et ne l'avait jamais été.

Pour le Conseil, le jeu reste extrêmement ouvert. Plusieurs chefs de gouvernement ont été approchés, dont le Polonais Donald TUSK, mais personne ne semble pour le moment faire l'unanimité. La chancelière Angela MERKEL a assuré que la personne choisie devait avant tout avoir la capacité "à nous unir", "quel que soit son appartenance politique". "Il faut une personnalité" qui "rassemble", a renchéri M. HOLLANDE.

La Cour de justice de l'Union européenne précise la liberté d'établissement des avocats

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) s'est prononcée hier sur l'interprétation de la directive du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise.

Elle était en effet saisie d'un renvoi préjudiciel par le conseil national de l'ordre des avocats italien (le Consiglio Nazionale Forense) qui s'interrogeait sur la légalité des demandes d'inscription au tableau de l'ordre des avocats de Macerata de deux ressortissants italiens ayant obtenu un diplôme universitaire en droit en Italie puis en Espagne où ils ont été inscrits en tant qu'avocats au tableau de l'Ilustre Colegio de Abogados de Santa Cruz de Tenerife. Selon le Consiglio Nazionale Forense,

les deux ressortissants italiens ne peuvent pas se prévaloir de la directive européenne si l'acquisition du titre en Espagne a pour seul but de contourner le droit italien sur l'accès à la profession et constitue ainsi un usage abusif du droit d'établissement. Il demandait donc à la CJUE si les autorités compétentes d'un Etat membre peuvent refuser, en raison d'un abus de droit, d'inscrire au tableau des avocats les ressortissants nationaux qui, après l'obtention d'un diplôme universitaire dans leur pays, se sont rendus dans un autre Etat membre afin d'y acquérir la qualification professionnelle d'avocat et sont par la suite revenus dans le premier Etat membre pour y exercer la profession sous le titre obtenu dans le second Etat ?

Dans sa réponse, la CJUE rappelle que la directive institue un mécanisme de reconnaissance mutuelle des titres des avocats migrants qui souhaitent exercer sous le titre d'origine, l'attestation d'inscription dans l'Etat membre d'origine étant l'unique condition à laquelle est subordonnée l'inscription de l'intéressé dans l'Etat membre d'accueil. Si elle admet qu'un Etat membre est en droit de prendre toute mesure nécessaire pour empêcher de la part de ses ressortissants un contournement abusif de la législation nationale, elle souligne que la constatation de l'existence d'une pratique abusive requiert un élément objectif (à savoir que le but poursuivi par la réglementation de l'Union ne doit pas avoir été atteint malgré le respect formel de celle-ci) et un élément subjectif (à savoir qu'une volonté d'obtenir un avantage indu doit apparaître). Elle ajoute cependant que le fait pour le ressortissant d'un Etat membre, titulaire d'un diplôme universitaire obtenu dans son pays, de se rendre dans un autre Etat membre afin d'acquérir le titre d'avocat et de revenir par la suite dans son pays pour y exercer la profession d'avocat sous le titre professionnel obtenu dans l'autre Etat membre est la concrétisation de l'un des objectifs de la directive et ne constitue pas un usage abusif du droit d'établissement.

Le bénéfice d'une retraite anticipée avec pension à jouissance immédiate et une bonification d'ancienneté profite systématiquement aux fonctionnaires féminins ayant eu trois enfants, mais pas aux fonctionnaires masculins

La CJUE s'est également prononcée sur un autre renvoi préjudiciel, introduit par la cour administrative d'appel de Lyon. L'affaire concerne un agent de la fonction publique hospitalière qui avait demandé, en sa qualité de père de trois enfants, le bénéfice d'une retraite anticipée avec pension à jouissance immédiate et une bonification d'ancienneté aux fins du calcul de sa pension. Ce bénéfice lui a été refusé par la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales au motif qu'il n'avait pas interrompu son activité professionnelle pour chacun de ses trois enfants.

La Cour de Luxembourg estime que la bonification d'ancienneté et la mise à la retraite anticipée avec pension à jouissance immédiate ont l'apparence de la neutralité mais qu'elles introduisent réalité une discrimination indirecte fondée sur le sexe. Elle explique que le critère retenu – à savoir l'interruption de carrière durant une période minimale de deux mois consécutifs – conduit à ce qu'un pourcentage beaucoup plus élevé de femmes que d'hommes bénéficie de l'avantage concerné. En effet, le congé maternité, obligatoire, est d'une durée minimale de deux mois tandis que les autres situations de congé susceptibles d'ouvrir un droit à la bonification et dont peuvent notamment bénéficier les fonctionnaires masculins revêtent un caractère facultatif et sont, pour certaines, caractérisées par une absence tant de rémunération que d'acquisition de droits à pension.

Elle ajoute que si l'objectif invoqué par la France, à savoir compenser les désavantages subis dans le déroulement de la carrière des travailleurs féminins et masculins du fait d'avoir interrompu celle-ci en raison de la naissance, de l'arrivée au foyer ou de l'éducation d'un enfant, constitue un objectif légitime de politique sociale, la réglementation en cause ne semble ni propre à atteindre cet objectif ni nécessaire à cet effet.

Rappelons que la CJUE s'est déjà prononcée sur le sujet dans son arrêt GRIESMAR du 29 novembre 2001. Saisie d'une question préjudicielle par le Conseil d'Etat, il y jugeait discriminatoire de réserver ces deux dispositifs aux seules femmes fonctionnaires. La haute juridiction administrative a respecté cette jurisprudence (cf. "BQ" du 30 juillet 2002). La réforme des retraites de 2003 a modifié la loi pour accorder, sans distinction de sexe, la bonification d'ancienneté aux parents qui participent à l'éducation de leurs enfants. La loi de finance rectificative pour 2004 a fait de même pour la retraite anticipée.

La législation française excluant les hommes homosexuels du don de sang contestée

L'avocat général de la CJUE Paolo MENGOZZI a estimé hier, en réponse à une question préjudicielle posée par le tribunal administratif de Strasbourg, que l'exclusion permanente du don de sang des hommes homosexuels n'est pas justifiée. Plus précisément, il a dit que le seul fait pour un homme d'avoir eu ou d'avoir des rapports sexuels avec un autre homme ne constitue pas, au sens de la directive du 22 mars 2004, portant application de la directive concernant certaines exigences techniques relatives au sang et aux composants sanguins, un "comportement sexuel" qui justifierait l'exclusion permanente d'un tel homme du don de sang. Il pointe le fait que la seule orientation sexuelle entraîne la présomption irréfragable d'exposition à un risque élevé, indépendamment des conditions et de la fréquence des rapports ou des pratiques observées, et constitue ainsi un critère formulé d'une manière trop large et trop générique.

Un ovule pourrait être breveté s'il ne peut pas devenir un être humain

L'avocat général de la CJUE Pedro CRUZ VILLALON a estimé hier qu'un ovule activé par manipulation génétique mais qui ne peut pas se développer en être humain (parthénogenèse devant déclencher l'embryogenèse sans fécondation) est exclu de la définition d'embryon et peut donc potentiellement être breveté. M. CRUZ VILLALON relève cependant que "des manipulations génétiques ont été effectuées avec succès sur des souris", ce qui laisse augurer la possibilité de modifier à l'avenir les organismes issus de la parthénogenèse pour qu'ils puissent se développer en être humains, auquel cas ils ne pourront plus être exclus de la notion d'embryons. Il souligne aussi que rien n'empêche les Etats membres de l'UE d'interdire la brevetabilité de tels organismes "en se fondant sur des considérations éthiques et morales", car la directive européenne qui s'oppose à la brevetabilité des embryons humains "se limite à exprimer une interdiction minimale" et permet aux Etats "d'étendre cette interdiction à d'autres organismes".

L'avocat général de la CJUE estime que les décisions adoptées par la commission des pétitions du Parlement européen ne peuvent pas être attaquées en justice

L'avocat général de la CJUE Niilo JAASKINEN a proposé hier à la Cour d'aller à l'encontre de la jurisprudence du Tribunal en estimant que les décisions adoptées par la commission des pétitions du Parlement européen, qu'elle soit de recevabilité ou d'irrecevabilité, ne puissent pas être attaquées en justice.

Le Tribunal avait en effet déclaré que les suites données par le Parlement à une pétition déclarée recevable ne sont pas soumises au contrôle du juge de l'Union, le Parlement conservant à cet égard une entière liberté d'appréciation de nature politique. Il estimant toutefois que l'appréciation de la recevabilité d'une pétition doit pouvoir faire l'objet d'un contrôle juridictionnel, dans la mesure où un tel contrôle est la seule garantie de l'effectivité du droit de pétition.

M. JAASKINEN a fait valoir que le droit de pétition constitue un outil de dialogue politique direct et est l'expression d'une interaction démocratique entre le citoyen et les élus, qui devrait, sauf cas exceptionnel, rester à l'abri de l'intervention du juge de l'Union. Il a ensuite défini ces cas exceptionnels comme l'hypothèse où le Parlement adopterait une attitude reflétant une violation grave et persistante du droit de pétition, qui remettrait en cause l'application de l'instrument pétitionnaire en tant que tel.

L'Assemblée nationale poursuit l'examen projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

Les députés ont poursuivi hier l'examen du projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral (cf. "BQ" d'hier).

La carte élaborée avant le débat (cf. "BQ" des 15 et 16 juillet), a continué de susciter des controverses. Répondant à Mme Martine AUBRY, maire (PS) de Lille, opposé à une fusion entre le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie (cf. B.Q d'hier), M. Jean-Marie LE GUEN, secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, a opposé l'"unité historique" de ces deux régions. "Deux régions pauvres ne feraient pas non plus le bonheur de qui que ce soit", a déclaré le secrétaire d'Etat aux opposants à la fusion, pour lesquels "deux [régions] pauvres n'ont jamais fait un riche" (cf. "BQ" d'hier). "Après, Martine AUBRY pose une question, celle du revenu des habitants, de la richesse de ces deux régions". "Il faut entendre ce qu'elle dit. L'Etat a l'intention de mettre en place une politique de solidarité territoriale" et "il existe déjà des péréquation", a également déclaré M. LE GUEN. "Je crois aujourd'hui qu'on se dirige vers une carte qui va rassembler très largement au-delà de la gauche", a assuré M. LE GUEN. S'agissant de la Bretagne, M. LE GUEN a vu "une confrontation entre une logique économique qui verrait certainement une grande région Ouest et une logique culturelle avec, pour les Bretons qui n'ont pas achevé complètement l'unité et le renouveau du développement de leur région, l'idée peut-être dans un premier temps de travailler ensemble."

Suppression des départements uniquement sur le territoire des métropoles

L'un des objectifs des lois portant réforme territoriale est, à terme, la suppression des départements, ce qui a suscité de vifs débats.

Quelque 70 parlementaires PS et PRG comptent proposer à l'automne, dans le cadre de la réforme territoriale, de ne supprimer les conseils départementaux que là où il y a des métropoles, a-t-on appris hier auprès de leur chef de file, M. Germinal PEIRO, député (PS) de Dordogne.

Dans le cadre du second volet de la réforme territoriale, qui traitera des compétences des collectivités et sera débattu à l'automne, ces parlementaires proposeront de ne supprimer ces conseils départementaux que sur les zones des 13 métropoles (Grand Paris, Marseille, Lyon, Nice, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes, Rouen et Grenoble), a indiqué M. PEIRO, qui a pris l'initiative de rassembler ces députés et sénateurs socialistes et radicaux de gauche. "Les communautés de communes n'auront pas les capacités de gérer les compétences des conseils départementaux en matière sociale (enfance, vieillesse, RSA), d'aide aux communes, de soutien à la vie associative, culturelle, etc.", a expliqué M. PEIRO, secrétaire national du PS chargé de l'agriculture et de la ruralité. "Seules des métropoles puissantes peuvent le faire", comme cela a déjà été décidé dans le Rhône où la métropole lyonnaise a repris les compétences du conseil départemental sur son territoire, a estimé ce membre de la commission des Affaires économiques. En outre, la suppression des conseils départementaux nécessiterait l'adoption d'une réforme constitutionnelle, à laquelle "personne ne croit", selon M. PEIRO, alors que leur substitution par les métropoles peut se faire par la loi.

Rappelons (cf. "BQ" d'hier) que certains sénateurs UMP veulent aller dans le même sens, lors des débats à l'automne, proposant en outre une diminution du nombre de départements, par un redécoupage.

Adoption définitive du projet de loi de protection des intérêts de l'Etat dans l'affaire des emprunts toxiques

Le Parlement a par ailleurs définitivement adopté hier un nouveau projet de loi de protection des intérêts de l'Etat dans l'affaire des emprunts toxiques, le Sénat ayant voté conforme la version déjà votée le 10 juillet par l'Assemblée nationale (cf. "BQ" du 11 juillet). Ce texte vise à valider les contrats de prêts structurés souscrits principalement par les collectivités dans les années 2000, afin d'écarter le "risque financier maximum pour l'Etat (qui) peut être estimé à 17 milliards d'euros". Ce risque provient des multiples recours intentés par des collectivités contre les contrats de prêts dits "structurés" conclus avec des banques, dont Dexia et son "héritière", la SFIL, pour un montant de 8 milliards.

En décembre dernier, jugeant sa portée trop large, le Conseil constitutionnel avait censuré une disposition de la loi de finances 2014 sécurisant ces prêts qui ne mentionnaient pas par exemple de taux effectif global (cf. "BQ" du 30 décembre). Le nouveau texte est limité aux seuls prêts structurés souscrits par des personnes morales de droit public. Le Conseil constitutionnel n'avait pas remis en cause l'instauration par la loi de finances d'un fonds de soutien aux collectivités territoriales les plus frappées par des emprunts toxiques, abondé pour moitié par l'Etat, pour l'autre par les banques, et doté chaque année de 100 millions d'euros pour une durée maximale de 15 ans. Ces aides pourront être versées à partir de fin 2014. Les collectivités devront conclure une transaction préalable avec la banque concernée.

Le texte n'a pas rencontré d'opposition nette. Mais de nombreux sénateurs, notamment de l'UMP ou du RDSE (à majorité PRG) se sont abstenus en s'interrogeant sur la constitutionnalité du projet de loi et son caractère rétroactif. Les communistes ne l'ont pas voté non plus, dénonçant une "loi d'amnistie bancaire".

Les effectifs de la Défense en baisse de 3,2 % en 2013

Les effectifs civils et militaires du ministère de la Défense ont baissé de 3,2 % en 2013, par rapport à l'année précédente, pour atteindre 278 715 personnes, selon le bilan social de la Défense diffusé hier. Au terme d'une année marquée "par un effort important en termes de réduction d'effectifs", les militaires représentaient 77 % du personnel de la Défense, les civils, 23 %. Et la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 prévoit un rééquilibrage progressif au profit des civils.

Si les départs ont été nombreux en 2013 parmi les militaires (18.500), le niveau de recrutement est resté élevé (14 500) pour conserver une armée jeune, pleinement opérationnelle. 1 500 civils ont également été recrutés pour 3 400 départs. L'âge moyen des militaires français est aujourd'hui de 33 ans, celui des civils de la Défense de 47,2 ans, selon ce bilan annuel. En l'espace de dix ans, les effectifs globaux du ministère ont baissé de 330 450 à environ 278 700.

Les armées elles-mêmes comptaient 215 019 hommes et femmes fin 2013, avec 115 004 militaires de l'armée de Terre, 45 489 aviateurs, 36.776 marins et 17.750 pour les autres services, comme le Service de santé (SSA) ou la Direction générale de l'armement (DGA). A titre de comparaison, l'Allemagne comptaient 185.000 militaires à la même date, le Royaume-Uni 166 800, l'Italie 173.500, selon les chiffres de la Défense.

Enfin, le taux de féminisation des armées est stable à 15,1 %, ce qui situe la France devant les pays européens comparables dans ce domaine (comme l'Espagne 12,3 %, l'Allemagne 10,1 %, ou le Royaume-Uni 9,1 %). Les femmes sont désormais majoritaires dans le Service de santé (56,2 %). Elles ne représentent que 9,8 % de l'armée de Terre, mais 13,8 % du personnel de la Marine et 21,8 % de celui de l'armée de l'Air. Elles constituent également 37,9 % du personnel civil.

Les dépenses liées au personnel se sont élevées à 20,1 milliards d'euros en 2013, dont 15,3 pour les militaires et 4,7 pour les civils, soit une baisse de 26,6 millions par rapport à 2012. Environ les deux tiers des militaires sont aujourd'hui sous contrat, éventuellement renouvelable, souvent de trois ou cinq ans. Dans ce domaine, 180 millions d'euros ont été dépensés en 2013 pour accompagner les restructurations, sous forme d'aides au départ, à la mobilité ou à la reconversion. L'une des priorités de la Loi de programmation militaire -LPM est le "dépyramidage" des effectifs, c'est à dire la baisse du nombre d'officiers, dont le pourcentage doit être ramené de 16,71 % actuellement à 16 %, pour maîtriser la masse salariale.

Les députés, qui ont voté en commission des Affaires sociales le projet de loi sur la dépendance, proposent de créer un nouveau cas d'acquisition de la nationalité française pour certains immigrés âgés

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. L'un des 79 amendements adoptés prévoit la création d'un nouveau cas d'acquisition de la nationalité française pour les étrangers ascendants de Français et présents sur le territoire depuis vingt-cinq ans "au moins". D'autres portent sur le logement intergénérationnel et sur l'amélioration de l'information de la personne en perte d'autonomie. Ce projet de loi, centré sur le maintien à domicile et sur l'adaptation des politiques de logement, de transport et d'urbanisme, avait été présenté par le gouvernement en Conseil des ministres en juin dernier (cf. "BQ" du 04 juin 2014). La séance publique sur ce texte devrait se tenir pendant la session extraordinaire de septembre prochain.

Contre l'avis de la rapporteure Martine PINVILLE députée (PS) de la Charente, la commission a donc adopté un amendement défendu par MM. Denys ROBILIARD député (PS) du Loir-et-Cher, Christophe SIRUGUE député (PS) de la Saône-et-Loire et Christian PAUL député (PS) de la Nièvre. Cet amendement, répondant à la proposition n°12 figurant dans le rapport parlementaire de la Conférence des présidents sur les immigrés âgés (juillet 2013), vise à permettre la naturalisation de ces travailleurs, généralement maghrébins, devenus retraités immigrés et ne pouvant plus "justifier d'une insertion professionnelle". Souvent bénéficiaire de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), leurs revenus sont la plupart du temps "inférieurs aux montants exigés par la réglementation", précise l'exposé de l'amendement. Les députés, qui voient dans cet assouplissement du cadre juridique une "exigence morale" autant qu'une "marque légitime de reconnaissance", estiment que cette mesure permettra aux immigrés âgés "d'organiser plus librement leur retraite entre la France et leur pays d'origine".

Poursuivre l'objectif de la cohabitation intergénérationnelle

Redevenue députée PS de la Gironde, l'ancienne ministre déléguée aux Personnes âgées Michèle DELAUNAY, qui avait préparé ce projet de loi, est intervenue à de nombreuses reprises en commission. Plusieurs amendements dont elle était première signataire ont été adoptés, par exemple pour reconnaître juridiquement la possibilité donnée aux résidences-autonomie d'accueillir des jeunes, ou pour renforcer l'accompagnement de la fin de vie des résidents en maisons de retraite.

L'un des amendements défendu par Mme DELAUNAY a pour but de permettre l'accueil, au sein des résidences-autonomie, des étudiants ou des jeunes travailleurs de moins de 30 ans au même titre que des personnes âgées ou handicapées, "afin d'y poursuivre l'objectif de la cohabitation

intergénérationnelle". Cette possibilité d'accueil permettrait "à la fois de lutter contre l'isolement des âgés" et de favoriser la "dynamique (...) d'ouverture sur l'extérieur, qui participe pleinement à la logique d'adaptation de la société au vieillissement", précise l'amendement.

Un second amendement présenté par l'ancienne ministre vise à obtenir que 100 % des maisons de retraites médicalisées puissent avoir recours aux soins palliatifs. Cet amendement fait suite au constat établi en 2012 par l'Observatoire national de la fin de vie selon lequel 37 % des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) n'étaient pas conventionnés avec des structures de soins palliatifs. Or 90 000 personnes âgées décèdent chaque année dans les EHPAD.

En revanche, Mme DELAUNAY a échoué à faire adopter son amendement pour encourager les restaurateurs et cafetiers à définir des zones à "faible intensité sonore" permettant aux âgés d'identifier les lieux susceptibles de les accueillir dans des conditions de confort auditif.

Une série d'autres amendements de gauche et de droite ont été adoptés visant à renforcer le respect des droits et libertés des personnes âgées en maisons de retraite, notamment à prévenir ou signaler les maltraitances, mais aussi à améliorer l'information des personnes en perte d'autonomie. Autre modification du texte, introduite notamment à l'initiative du président de la commission des Affaires économiques François BROTTES, député (PS) de l'Isère : les collectivités locales et leurs établissements pourront passer une convention de mandat avec un prestataire privé pour le paiement des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP), à l'image de la procédure instaurée pour le chèque emploi service universel (CESU). Cette mesure entend répondre notamment aux préoccupations de collectivités de la Sarthe, de l'Aveyron ou des Hautes-Pyrénées en permettant que les bénéficiaires de ces chèques, des personnes en grande précarité, puissent en disposer rapidement.

Enfin, un amendement de Mme Audrey LINKENHELD, députée (PS) du Nord, propose d'intégrer des représentants des organisations syndicales de retraités au sein du Haut Conseil de l'âge qui sera créé pour faciliter la coordination des différentes politiques publiques (logement, transports, urbanisme, etc.) relatives à "l'adaptation de la société au vieillissement".



Une publication éditée par la Société Générale de Presse

13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15
Ce journal est Imprimé par Dupli-Print, 95330 Domont, France

Directeur de la publication :

Marianne BÉRARD-QUÉLIN

Président-directeur général de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction :

Etienne LACOUR

Adjoint au directeur de la rédaction :

Jean-Michel PIGNOUX

Rédaction économique :
(redaceco@SGPresse.fr)

Etienne LACOUR, rédacteur en chef

Julien PAROT, rédacteur en chef adjoint

Rédaction politique :
(redacpol@SGPresse.fr)

Jean-Michel PIGNOUX, rédacteur en chef

Marie BEZOU, rédactrice en chef adjointe

Rédaction communication :
(redaccomm@SGPresse.fr)

Tanguy DEMANGE, rédacteur en chef

Sarah BENAYOUN, rédactrice en chef adjointe

Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

Mme Christine MORO, ministre plénipotentiaire, jusqu'alors ambassadrice en Albanie, ancienne directrice adjointe de la coopération européenne au Quai d'Orsay, serait nommée ambassadrice en Serbie

Mme Christine MORO, ministre plénipotentiaire, jusqu'alors ambassadrice en Albanie (poste où elle a été remplacée par M. Bernard FITOUSSI cf. "BQ" du 1^{er} juillet 2014), ancien consul général à Istanbul, ancienne directrice adjointe de la coopération européenne au Quai d'Orsay, serait nommée ambassadrice en Serbie. Elle succéderait à M. François-Xavier DENIAU, ministre plénipotentiaire, en poste depuis 2010.

Née en juillet 1955, licenciée es Lettres (italien), titulaire d'une maîtrise en droit, certifiée de l'université de Cambridge, Mme Christine MORO fut admise au concours pour le recrutement de secrétaires des affaires étrangères en 1986. Coordinatrice géographique pour l'Asie-Océanie à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères (1988-1991), puis première secrétaire à Londres (1991-1994), elle fut ensuite première secrétaire (1994-1996), avant d'être deuxième conseillère à Bonn (1996-1997). Sous-directrice de l'Europe centrale et du Sud au Quai d'Orsay (1997-1999) puis sous-directrice de l'Europe centrale (1999-2001), elle fut ensuite consul général à Naples (2001-2005). Inspectrice des Affaires étrangères, d'avril à septembre 2005, puis directrice adjointe de la coopération européenne au ministère des Affaires étrangères, de septembre 2005 à août 2007, elle fut ensuite consul général à Istanbul, d'août 2007 à avril 2009. Directrice générale adjointe du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques, d'avril 2009 à septembre 2011, Mme Christine MORO fut nommée à cette date, ambassadrice en Albanie. Elle fut promue ministre plénipotentiaire en octobre 2007.

M. Jérôme LAMY, conseiller maître à la Cour des comptes, jusqu'alors directeur général des services de la Comédie-Française, a été nommé secrétaire général de la direction de l'exécution des opérations financières à la Caisse des dépôts et consignations-CDC

M. Jérôme LAMY, conseiller maître à la Cour des comptes, jusqu'alors directeur général des services de la Comédie-Française, a été nommé secrétaire général de la direction de l'exécution des opérations financières à la Caisse des dépôts et consignations-CDC. Il remplace Mme Michèle HARDRE-SCHILLE, ancienne secrétaire générale du Fonds de cohésion sociale, en poste depuis janvier 2010.

Rappelons que le directeur de l'exécution des opérations financières, caissier général de la Caisse des dépôts, est M. André-Laurent MICHELSON, administrateur général.

Né en juillet 1963, ancien élève de l'Ecole du commissariat de l'armée de l'air, M. Jérôme LAMY fut commissaire de la base interarmée de Hao (Polynésie française) en 1989-1990, puis responsable des applications de rémunération des personnels de l'armée de l'Air, au service informatique du Commissariat de l'air (1992-1998), étant détaché au département des opérations de maintien de la paix de l'ONU à New York en 1995-1996. Conseiller pour les

affaires civiles et militaires du commandant en second de la SFOR en Bosnie-Herzégovine (1998-1999), il fut détaché auprès de la Cour des comptes en septembre 1999, avant d'être nommé auditeur en janvier 2001, puis conseiller référendaire en décembre 2001. M. Jérôme LAMY était depuis novembre 2006 directeur général des services de la Comédie-Française. Il fut promu conseiller maître à la Cour des comptes en mars dernier.

M. Georges-Etienne FAURE, ancien conseiller innovation et TIC au cabinet de M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint au maire de Paris est nommé conseiller technique numérique au cabinet du Premier ministre

M. Georges-Etienne FAURE, ancien conseiller innovation et TIC au cabinet de M. Jean-Louis MISSIKA, alors adjoint au maire de Paris, chargé de l'innovation, de la recherche et des universités, a été nommé conseiller technique numérique au cabinet du Premier ministre.

Né en janvier 1979, diplômé de l'Institut d'informatique d'entreprise et de l'université de Hull, M. Georges-Etienne FAURE fut ingénieur systèmes d'information au sein du Laboratoire d'informatique de l'université Paris 6 (2001-2003) puis ingénieur software chez CLS / Service Argos Inc (2003-2005). Ingénieur- chef de projet chez Novacom services (2005-2007) il fut ensuite chef de projet au sein de l'Université numérique Paris Ile-de-France (2007-2010). M. Georges-Etienne FAURE était, depuis 2010, conseiller innovation et TIC au cabinet de M. Jean-Louis MISSIKA, alors adjoint au maire de Paris, chargé de l'innovation, de la recherche et des universités.

Mme Célia VEROT, directrice du cabinet de M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, est nommée parallèlement conseillère réforme de l'Etat et simplification au cabinet du Premier ministre

Mme Célia VEROT, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directrice du cabinet de M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, a été nommée parallèlement conseillère réforme de l'Etat et simplification au cabinet du Premier ministre.

Rappelons que née en mai 1973, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Mme Célia VEROT fut nommée auditrice au Conseil d'Etat en 2000, à sa sortie de l'ENA (promotion "Cyrano de Bergerac"), et promue maître des requêtes en juin 2002. Elle fut notamment commissaire du gouvernement près l'Assemblée du contentieux, la section du contentieux et ses sous-sections au Conseil d'Etat (2005-2008), et parallèlement conseillère juridique auprès de la Cour des comptes et de la direction générale du Trésor et de la Politique économique (2006-2008). Vice-présidente, membre du comité exécutif de Veolia Water Japan, directrice en charge des dossiers industriels de Veolia Water Asia Pacific, de septembre 2008 à octobre 2012, elle réintégra le Conseil d'Etat. Directrice, adjointe au secrétaire général du gouvernement, chargée de la simplification, commissaire à la simplification au secrétariat général du gouvernement, de janvier 2013 à juin 2014, Mme Célia VEROT fut nommée à cette date, directrice du cabinet de M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification.

Les anciens ministres François BAROIN, député (UMP) de l'Aube, maire de Troyes et André LAIGNEL, maire (PS) d'Issoudun, formeront un "ticket" pour présidence de l'AMF sur la base d'un accord de gestion paritaire de l'association

Dans une déclaration commune, l'ancien ministre François BAROIN, député (UMP) de l'Aube, maire de Troyes, candidat "adoubé" par le président de l'AMF, Jacques PELISSARD, pour lui succéder à la présidence de l'association en novembre prochain, (cf. "BQ" des 4, 7 et 11 juillet), et l'ancien ministre André LAIGNEL, maire (PS) d'Issoudun, ancien député et ancien président du conseil général de l'Indre, premier vice-président délégué de l'association, président du Comité des finances locales-CFL, ont annoncé s'être mis d'accord pour présenter "une équipe rassemblée" pour l'élection des instances de l'AMF.

"François BAROIN sera candidat à la présidence de l'AMF et André LAIGNEL candidat à la première vice-présidence déléguée", ont déclaré conjointement les deux élus.

Cet accord qui se veut dépasser les clivages partisans est dicté "la gravité de la situation financière et l'incertitude sur l'évolution institutionnelle des communes" qui "exigent que l'unité de l'AMF soit privilégiée sur toute autre considération".

"Si les adhérents en décident ainsi, cette équipe s'appuiera sur des instances – bureau, bureau exécutif et comité directeur - respectant la parité politique et représentatives de la diversité démographique et géographique, afin d'agir au service de tous les maires de France. La même démarche présidera à la gestion quotidienne de l'association et aux nominations et représentations faites au titre de l'AMF", ajoute la déclaration commune.

M. Jean-Luc BRENNER, jusqu'alors sous-directeur de la gestion comptable et financière des collectivités locales de la direction générale des finances publiques, devient directeur spécialisé des finances publiques pour l'AP-HP

M. Jean-Luc BRENNER, administrateur civil, jusqu'alors sous-directeur de la gestion comptable et financière des collectivités locales de la direction générale des finances publiques à Bercy, a été nommé directeur spécialisé des finances publiques pour l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

Il remplace M. Christian THALAMY, administrateur général des finances publiques, en poste depuis 2012, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Né en février 1964, titulaire d'une maîtrise de droit public, ancien inspecteur du Trésor, M. Jean-Luc BRENNER fut affecté au ministère de l'Economie et des Finances à sa sortie de l'ENA (promotion "Valmy"). Adjoint au chef de bureau de l'application des services déconcentrés du Trésor à la direction générale de la comptabilité publique (1998-2000), il fut ensuite chargé du bureau de l'application des comptabilités et de la dépense de l'Etat à cette même direction générale (2000-2001). Chef du bureau "qualité, méthodes, normalisation" de la direction générale de la comptabilité publique (2001-2002), il fut rapporteur à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France (2002-2004) puis chef du bureau 5 B (expertise

juridique du secteur public local) de la direction générale de la comptabilité publique, au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (2004-2008). M. Jean-Luc BRENNER fut nommé en juin 2008, sous-directeur de la gestion comptable et financière des collectivités locales de la direction générale des finances publiques à Bercy.

Mme Laure THAREL, jusqu'alors responsable de la gouvernance des établissements de santé à l'ARS d'Ile-de-France, rejoint les cabinets de Mmes Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé et Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion

Mme Laure THAREL, directrice d'hôpital, jusqu'alors responsable de la gouvernance des établissements de santé à la direction de l'offre de soins et médico-sociale à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, a été nommée conseillère aux ressources humaines du système sanitaire aux cabinets de Mmes Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé et Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Elle remplace Mme EVE PARIER, directrice d'hôpital, nommée directrice du groupe hospitalier universitaire Saint-Louis / Lariboisière / Fernand-Widal (cf. "BQ" d'hier).

Née en juillet 1980, diplômée de l'Institut d'études politiques de Strasbourg et de l'Ecole des hautes études en santé publique, Mme Laure THAREL fut directrice de la stratégie et des ressources humaines de l'Agence générale des équipements et des produits de santé de l'AP-HP (2008-2010). Directrice des ressources humaines des hôpitaux universitaires Paris île-de-France Ouest (2010-2014) Mme Laure THAREL était, depuis janvier dernier, responsable de la gouvernance des établissements de santé à la direction de l'offre de soins et médico-sociale à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Mme Sophie DULIBEAU ancienne collaboratrice de Mme Sylvia PINEL, a été nommé conseillère presse et communication au cabinet de Mme Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire

Mme Sophie DULIBEAU, ancienne conseillère technique presse et communication au cabinet de Mme Sylvia PINEL, au ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, a été nommée conseillère presse et communication au cabinet de Mme Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire.

Née en mai 1985, titulaire d'une licence information-communication, d'un master management de la communication dans les organisations de services aux publics ainsi que d'un master 2 communication politique et sociale, Mme Sophie DULIBEAU fut chargée de mission relations presse au cabinet de M. Jack LANG alors député (PS) du Pas-de-Calais (2006), puis chargée de mission communication au sein du Parti socialiste (2007-2008). Elle devint ensuite consultante en stratégies de communication, relations presse et affaires publiques chez Vae Solis Corporate (mars 2010-juillet 2013). Mme Sophie DULIBEAU fut conseillère technique presse et communication au cabinet de Mme Sylvia PINEL, au ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, d'août 2013 à mars 2014.

M. Benoît GUERIN, conseiller référendaire à la Cour des comptes, ancien collaborateur de M. Michel MERCIER, Place Vendôme, devient directeur général adjoint contrôle et suites de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction

M. Benoît GUERIN, conseiller référendaire à la Cour des comptes, ancien collaborateur de M. Michel MERCIER, Place Vendôme et de M. Laurent WAUQUIEZ au secrétariat d'Etat chargé de l'Emploi, a été nommé directeur général adjoint contrôle et suites de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction-ANPEEC (création de poste).

Rappelons que le directeur général de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction M. Pascal MARTIN-GOUSSET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Né en mars 1972, licencié en droit, diplômé de l'ESSEC, M. Benoît GUERIN fut nommé auditeur à la Cour des comptes en 2000, à sa sortie de l'ENA (promotion "Averroès"), et promu conseiller référendaire en juin 2003. Chef du bureau de la défense et de la mémoire (5 DBM) de la direction du Budget, au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat (2007-2010) il fut ensuite conseiller technique (chargé notamment de l'emploi des personnes handicapées et des services à la personne) au cabinet de M. Laurent WAUQUIEZ au secrétariat d'Etat chargé de l'Emploi, de juin à novembre 2010. M. Benoît GUERIN fut conseiller budgétaire au cabinet de M. Michel MERCIER, au ministère de la Justice, de novembre 2010 à mai 2012 date à laquelle il réintégra la Cour des comptes.

Le contre-amiral Anne CULLERRE, jusqu'alors commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française, a été nommée sous-chef d'état-major "opérations aéronavales" et autorité de coordination de la "fonction garde-côtes" de l'état-major de la marine

Le contre-amiral Anne CULLERRE, jusqu'alors commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française, commandant du centre d'expérimentations du Pacifique et des zones maritimes océan Pacifique et Polynésie française (poste où elle a été remplacée par le contre-amiral Bernard-Antoine MORIO de l'ISLE cf. "BQ" du 30 juin), a été nommée sous-chef d'état-major "opérations aéronavales" et autorité de coordination de la "fonction garde-côtes" de l'état-major de la marine. C'est la première femme à occuper ce poste.

Elle succèdera à compter du 1^{er} septembre au vice-amiral Frédéric JUBELIN, en poste depuis 2011, nommé chef d'état-major de la force d'action navale

Née en 1957, ancien officier du corps technique et administratif de la Marine, titulaire du brevet d'études militaires supérieures, le contre-amiral Anne CULLERRE fut notamment chef de quart sur la frégate anti-sous-marine "Latouche-Tréville" (1993-1995) puis commandant en second du bâtiment océanographique "D'Entrecasteaux" (1995-1997) avant d'être commandant du navire hydrographique de "la Pérouse" (1997-1998). Nommée en 1998 commandant du service ouvrage cartes et documents centralisés de Brest, elle fut ensuite commandant du bâtiment océanographique "D'Entrecasteaux" (2001-2003), puis commandant

en second du Service d'information et de relations publiques de la Marine de 2003 à 2005. Chef de la division opérations à l'état-major interarmées des Forces Armées des Antilles (2005-2007), elle fut nommée en 2007 au Centre de planification et de conduite des opérations-CPCO où elle fut responsable de la division J7 (entraînement, exercices et retour d'expérience), avant d'occuper les mêmes fonctions à l'OHQ (Operations Headquarters) européen du Mont Valérien dans le cadre de l'opération EUFOR Tchad/RCA. Chef d'état-major interarmées auprès de l'amiral commandant de la zone maritime de l'océan Indien à bord du BCR Somme (2009-2010), elle fut ensuite directrice Plans de l'état-major multinational de la CMF (Combined Maritime Forces) dirigeant les opérations des TF 150, 151 et 152 à Bahreïn (2010-2011). Chef du bureau "Asie-Pacifique" au sein de la division régions à l'Etat-major des armées (2011-2012), le contre-amiral Anne CULLERRE fut nommée commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française et commandant des zones maritimes océan Pacifique et Polynésie française en septembre 2012. Elle fut promue à cette même date contre-amiral.

MM. Alain CHRISTNACHT conseiller d'Etat, ancien Haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie, et Jean-François MERLE inspecteur général de l'agriculture, ancien collaborateur de M. Michel ROCARD, chargés d'une mission d'écoute, d'analyse et de conseil sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Le Premier ministre Manuel VALLS, qui préside ès-qualités le Comité des signataires de l'accord de Nouméa (dont la prochaine réunion devrait être programmée à l'automne) vient de confier une mission d'écoute, d'analyse et de conseil sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie à M. Alain CHRISTNACHT, né en 1946, conseiller d'Etat, ancien Haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie, ancien conseiller pour les affaires intérieures et l'Outre-mer au cabinet de M. Lionel JOSPIN à Matignon, ancien directeur du cabinet de M. Louis LE PENSEC au ministère des Départements et Territoires d'Outre-mer et Jean-François MERLE, né en 1952, inspecteur général de l'agriculture, conseiller pour la codification, au service des affaires juridiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt., ancien conseiller d'Etat en service extraordinaire, ancien médiateur pour les professions agricoles ; ancien conseiller technique chargé de l'Outre-mer au cabinet de M. Michel ROCARD à Matignon, ancien maire (PS) de Châtenay-Malabry.

Il devront "rassembler les analyses et les propositions de l'ensemble des élus, mais aussi celles des autorités coutumières, des acteurs économiques et sociaux, ainsi que celles du monde associatif et culturel" Cette mission, pour laquelle le Premier ministre n'a pas souhaité fixer une date limite précise, "doit permettre aux partenaires d'approfondir leurs propositions. Elle doit aussi les éclairer sur les enjeux et le chemin tracé par l'accord de Nouméa".

"Rien n'est possible sans le respect mutuel, le dialogue et la volonté d'avancer ensemble" a déclaré le chef du gouvernement, précisant que "sous l'autorité du président de la République", il faisait "de la Nouvelle-Calédonie une priorité".

Ses déclarations interviennent alors qu'en mai des élections ont renouvelé les élus des assemblées calédoniennes, ouvrant le dernier mandat de l'accord de Nouméa au cours duquel d'ici 2018, un référendum d'autodétermination doit être organisé. Ce scrutin marquera le terme de l'accord de Nouméa conclu en 1998, qui a instauré une décolonisation par étapes de l'archipel.

Avec la "volonté de rassurer les Calédoniens", M. Manuel VALLS a indiqué que "quels que soient les chemins institutionnels qui seront pris, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie se fera dans le cadre incontournable d'un avenir commun et partagé entre toutes les communautés".

M. Bertrand MANTEROLA, jusqu'alors délégué adjoint à l'information et à la communication, chef du département de l'information et des médias du ministère de l'Agriculture, devient directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

M. Bertrand MANTEROLA, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, jusqu'alors délégué adjoint à l'information et à la communication, chef du département de l'information et des médias du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, devient directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France. Il succède à M. Richard SMITH, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, qui occupa ces fonctions d'octobre 2012 à mai dernier, date à laquelle il fut nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Corse (cf. "BQ" du 28 avril 2014).

Rappelons que la directrice régionale et interdépartementale (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France est Mme Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Titulaire d'une maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes, ancien élève de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) et de l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, M. Bertrand MANTEROLA fut chargé de mission pour l'unité de recherche "Développement des territoires montagnards" au Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts-Cemagref (2004-2005), avant d'être chargé de projet au bureau du développement des territoires et de la montagne à la direction générale de la forêt et des affaires rurales du ministère de l'Agriculture (2005-2006). Chef adjoint du département des médias au ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (2006-2009), puis chef du département de l'information et des médias à ce même ministère (2009-2012), M. Bertrand MANTEROLA était, depuis juillet 2012, délégué adjoint à l'information et à la communication, chef du département de l'information et des médias du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

EN QUELQUES LIGNES...

& Ainsi que nous l'annoncions (cf. "BQ" du 10 juillet) M. Franck CHAUMONT, ancien conseiller pour la communication et les relations avec la presse au cabinet de Mme Aurélie FILIPPETTI ministre de la Culture et de la Communication, a été nommé conseiller chargé de la communication et de la presse au cabinet de M. Benoît HAMON, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en remplacement de Mme Brigitte BEJEAN, en poste depuis avril dernier, ancienne collaboratrice de M. Frédéric CUVILLIER, au ministère délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

& M. Bernard DE FROMENT, conseiller d'Etat, avocat associé (affaires publiques) au cabinet Adamas, ancien député (RPR) et ancien président du conseil général de la Creuse, est réintégré dans son corps d'origine à compter du 1^{er} octobre 2014 et admis à faire valoir ses droits à la retraite à la même date.

SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

♦ **LE GUEN / ASSASSI / majorité sénatoriale** : Le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement Jean-Marie LE GUEN a déclaré hier sur RTL, après le rejet dans la nuit de mercredi à jeudi de la partie recette du projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2014 – et donc de l'ensemble du texte – par 188 sénateurs (UMP, UDI-UC, CRC), contre 125 (PS) - les sénateurs RDSE et écologistes s'abstenant – qu'"il y a, au Sénat, une bizarrerie. Il y a une majorité dite sénatoriale, c'est-à-dire que les communistes qui sont par ailleurs très critiques votent pour une présidence de gauche et c'est bien normal mais depuis le début, depuis 2012, il n'y a eu pratiquement aucun texte important, en tout cas économique et social, qui ait été adopté par le Sénat". "Si vous rajoutez à cela le fait que les communistes s'allient avec la droite notamment sur un certain nombre de réformes de structures, par exemple la réforme territoriale pour la rejeter, on a un Sénat qui est dans une position toujours très négative et je ne pense pas que ce soit très bon pour le Sénat", a-t-il poursuivi. "M. LE GUEN feint d'oublier que depuis l'automne 2012, les choix du président de la République ont tourné le dos aux engagements de campagne", a rétorqué hier en séance la présidente du groupe CRC Eliane ASSASSI. "Il n'y a pas de bizarrerie au Sénat, il y a le pluralisme, un vrai débat à gauche et cela, le groupe CRC n'est pas prêt d'y renoncer, malgré les sermons d'un ministre des Relations avec le Parlement décidément bien peu respectueux des prérogatives parlementaires", a-t-elle ajouté.

♦ **Défense / réorganisation** : "Les annonces de réorganisation (dans le cadre de la Loi de programmation militaire (2014-2019), NDLR) concernant 2015 seront faites en septembre, comme l'année dernière", a déclaré hier le porte-parole du ministère de la Défense Pierre BAYLE, précisant que "des travaux complémentaires sont nécessaires et continueront d'être menés pendant l'été".

Chambres d'agriculture / Bercy : Selon "Le Figaro" paru hier, Bercy envisagerait de prélever 100 millions d'euros sur les réserves provisionnées au titre de l'exercice 2013 par les 114 chambres d'agriculture de France métropolitaine et des DOM-TOM. Selon le quotidien, le prélèvement est prévu pour 2015, moment où pourrait aussi entrer en vigueur une baisse de 2 % par an de la taxe additionnelle du foncier non bâti. Le ministre de l'Agriculture Stéphane LE FOLL a confirmé depuis l'Aude, où il était venu rencontrer des viticulteurs touchés par la grêle, que "tout le monde [devait] faire des efforts, les Chambres de commerce" comme les "Chambres d'agriculture". L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) a estimé que "cette baisse d'impôts [rapporterait] 20 à 50 centimes par hectare aux agriculteurs, autrement dit rien, et nous elle nous [amputerait] sérieusement notre budget".

♦ **Transparence / parlementaires** : La Haute autorité pour la transparence de la vie publique publiera jeudi prochain sur son site Internet les déclarations d'intérêts et d'activités des parlementaires – députés, sénateurs et représentants français au Parlement européen – (cf. "BQ" du 30 décembre 2013). La Haute Autorité a repoussé à plusieurs reprises cette publication, en raison du grand nombre de déclarations à examiner, des échanges qui ont eu lieu avec certains parlementaires et des retours de l'administration fiscale.

♦ **HAZAN / prison / téléphone portable** : Le nouveau Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) Adeline HAZAN a estimé hier sur France Inter jeudi que les téléphones portables pouvaient être utilisés en détention, "sous réserve, bien sûr, qu'un certain nombre de numéros [seulement] soient utilisés" et afin de favoriser "le maintien des liens familiaux" et de "préparer dans de meilleures conditions leur sortie et de donc de prévenir les risques de récidive". "C'est cela qu'il faut avoir en ligne de mire", a-t-elle insisté. La question avait été posée par son prédécesseur Jean-Marie DELARUE dans son dernier rapport d'activité (cf. "BQ" du 12 mars 2014). "Je reprendrai ce débat", a annoncé Mme HAZAN.

◆ **Taxe de séjour / EELV / COSSE** : La secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts Emmanuelle COSSE a déclaré hier fortement regretter le refus du gouvernement d'augmenter la taxe de séjour en Ile-de-France, regrettant l'absence de "vision de long terme." Elle a en outre ajouté qu'après "nous [avoir] fait la promesse" de présenter "une nouvelle taxe augmentée dans la Loi de finances 2015 (...). L'enjeu est de trouver 200 millions d'euros pour financer de nouvelles lignes de transport" en Ile-de-France.

◆ **BERTRAND / UMP** : Le député (UMP) de l'Aisne, ancien ministre et candidat à la primaire en vue de l'élection présidentielle de 2017 Xavier BERTRAND, qui se définit comme "séguiniste" et estime que la droite "n'a aucune chance de se réformer si ce n'est pas dans la justice", a plaidé hier dans "Libération" pour un "électrochoc", un "congrès refondateur" à l'UMP de manière à ce "que les Français nous fassent à nouveau confiance". Il a en outre affirmé, à propos du plafond de la campagne présidentielle, qu'"il faudrait (...) le baisser, symboliquement, pour arrêter cette course au fric. Une estrade plus grande, deux fois plus de drapeaux, cela ne fait pas une élection. Il faut marquer un coup d'arrêt".

◆ **FILIPPETTI / Avignon / pacte culturel** : Après que les intermittents ont décidé de ne pas rencontrer la ministre de la Culture Aurélie FILIPPETTI, alors en déplacement à Avignon, celle-ci a annoncé hier, au cours d'une réunion avec le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), la mise en place d'un "pacte culturel" entre l'Etat et les représentants des collectivités territoriales pour "répondre aux inquiétudes des acteurs culturels". Elle a précisé que ce pacte serait un "rappel des grandes valeurs culturelles" et qu'il s'inscrirait dans le cadre de "la clarification des nouvelles compétences" des collectivités territoriales qui seront définies par la deuxième loi de décentralisation, examinée à l'automne par le Parlement.

◆ **Professions réglementées / MONTEBOURG** : Dans le cadre de la réforme des professions réglementées (cf. "BQ" du 8 et du 16 juillet), l'Union professionnelle artisanale (UPA) a affirmé hier que le ministre de l'Economie Arnaud MONTEBOURG lui avait "indiqué qu'il n'était pas question pour le gouvernement de remettre en cause les dispositions existantes concernant les professions de l'artisanat et du commerce de proximité".

◆ **CAZENEUVE / vol de voitures et pièces détachées** : Le ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE a confirmé hier à l'Assemblée nationale la mise en œuvre prochaine de mesures comme l'intensification des contrôles ou l'amélioration de la traçabilité afin d'enrayer les vols de voitures et de pièces détachées, un phénomène en plein essor. Il a précisé en outre qu'un effort serait demandé aux services de renseignement pour "identifier ces filières qui organisent ce trafic international", en coopération avec leurs homologues des pays d'Europe de l'Est d'où elles sont souvent originaires.

◆ **GIACOBBI / SNCM** : Le président du Conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse (CTC), M. Paul GIACOBBI (PRG), a accusé hier l'Etat et le gouvernement d'avoir "menti" et fait preuve "d'incapacité et d'incurie" durant la grève de la SNCM, qui a partiellement privé l'île de transport maritime durant 16 jours. Pour lui, l'Etat, actionnaire de la compagnie, a "laissé les choses s'envenimer" sur le port de Marseille, "en violation des lois de la République." Pour M. GIACOBBI, si le moratoire, qui a permis la fin du mouvement le 10 juillet "ne sert à rien", il reste néanmoins convaincu qu'"il existe un avenir de la SNCM (...) indispensable à notre service public maritime." Cela, a-t-il précisé, doit notamment passer par "une restructuration qui ira plus loin que prévu" et un renouvellement de la flotte moins important que celui qui avait été programmé par l'ancienne direction.

POUR VOS DOSSIERS

Le calendrier des élections sénatoriales

Le prochain renouvellement sénatorial sera organisé le 28 septembre, avec le renouvellement des sénateurs de la série 2, pour un mandat de six ans.

Ce renouvellement concerne 63 départements métropolitains, la Guyane, la Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, et six sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France, soit, au total, 178 sièges. Les départements concernés vont de l'Ain à l'Indre, soit 103 sièges, du Bas-Rhin à l'Yonne (l'exception de la Seine-et-Marne) soit 62 sièges.

Quelque 59 sénateurs seront élus au scrutin majoritaire.

Les départements élisant leurs sénateurs au scrutin majoritaire sont : **L'Allier**, (2), les **Alpes-de-Haute-Provence** (1), les **Hautes-Alpes** (1), **l'Ardèche** (2), les **Ardennes** (2), **l'Ariège** (1) **l'Aube** (2), **l'Aude** (2), **l'Aveyron** (2), le **Cantal** (2), la **Charente** (2), le **Cher** (2), la **Corrèze** (2), la **Corse-du-Sud** (1), la **Haute-Corse** (1), la **Creuse** (2), la **Dordogne** (2), le **Gers** (2), **l'Indre** (2), la **Haute-Saône** (2), la **Savoie** (2), les **Deux-Sèvres** (2), le **Tarn** (2), le **Tarn-et-Garonne** (2), la **Vienne** (2), la **Haute-Vienne** (2), les **Vosges** (2), **l'Yonne** (2), le **Territoire de Belfort** (1) la **Guyane** (2), la **Polynésie française** (2), **Wallis-et-Futuna** (1), **Saint-Barthélemy** (1) et **Saint-Martin**(1).

A la suite de la loi du 2 août 2013, abaissant à trois sièges le nombre de sièges requis pour le scrutin proportionnel, dix-sept nouveaux départements éliront leurs sénateurs à la proportionnelle : **L'Ain**, **l'Aisne**, le **Calvados**, la **Charente-Maritime**, la **Côte d'Or**, les **Côtes-d'Armor**, le **Doubs**, la **Drôme**, **l'Eure**, **l'Eure-et-Loir**, le **Gard**, la **Saône-et-Loire**, la **Sarthe**, la **Haute-Savoie**, la **Somme**, le **Vaucluse**, la **Vendée**. Cinq départements éliront quatre sénateurs : le **Finistère**, **l'Ille-et-Vilaine**, **l'Hérault**, le **Haut-Rhin**, le **Var**. Trois départements éliront cinq sénateurs : les **Alpes-Maritimes**, la **Haute-Garonne** et le **Bas-Rhin**. Deux départements désigneront six sénateurs, la **Gironde** et la **Seine-Maritime**, un département le **Rhône**, en désignera sept, un département, les **Bouches-du-Rhône**, en désignera huit.

Nous présentons ci-dessous le calendrier de ce scrutin (les délégués ont été désignés le 20 juin), et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux.

Date	Nature de l'opération	Référence (code électoral)
Vendredi 20 juin	Election des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants (sous réserve de quorum)	Art. L.283 et décret de convocation
Ouverture de scrutin	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature aux fonctions de délégués et suppléants auprès du maire dans les communes de 1 000 habitants et plus	Art. R.137
Clôture de la séance	Transmission du procès-verbal des opérations de vote au préfet ou au haut-commissaire	circulaire
Mardi 24 juin	Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en l'absence de quorum le vendredi 20 juin	Art. L.2121-17 du CGCT
Vendredi 27 juin	Date limite de publication du tableau des électeurs sénatoriaux établi par le préfet ou le haut-commissaire	Art. R.146
Lundi 30 juin	Date limite de dépôt des recours du préfet ou du haut-commissaire et des électeurs de la commune contre l'élection des délégués et suppléants et des recours des membres du collège électoral sénatorial contre le tableau des électeurs sénatoriaux devant le tribunal administratif	Art. L. 292 et Art. T.147
Jeudi 3 juillet	Délai limite de jugement des recours par le tribunal administratif	Art. R. 147
Lundi 8 septembre	Déclarations de candidatures	Art. R. 153
	Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidatures en vue du premier tour (scrutin majoritaire) ou du tour unique (représentation proportionnelle)	
	Date limite d'institution de la commission de la propagande par arrêté du préfet ou du haut-commissaire	Art. R. 157
Vendredi 12 septembre à 18 heures	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le premier tour (scrutin majoritaire) ou le tour unique (représentation proportionnelle) et délai limite de retrait des candidatures	Art. L. 300 et Art. L.301
Mardi 16 septembre à 18 heures	Date limite de jugement du tribunal administratif portant sur les déclarations de candidature transmises par le préfet ou le haut-commissaire	Art. L. 303
Lundi 22 septembre à 18 heures	Date et heure limites de dépôt par les candidats ou les listes de candidats à la commission de propagande des circulaires et bulletins de vote à envoyer aux membres du collège électoral sénatorial	Art. R. 159
Mercredi 24 septembre	Date limite d'envoi par la commission de propagande des circulaires et bulletins de vote des candidats	Art. R. 157
	Date limite de publication par le préfet ou le haut-commissaire de la liste des candidats et, éventuellement, des remplaçants	Art. R. 152
Samedi 27 septembre à minuit	Date limite de modification par le préfet ou le haut-commissaire de la liste des électeurs du département ou de la collectivité	Art. R. 162
	Date limite de division de la liste des électeurs du département ou de la collectivité en sections de vote	Art. R. 164
	Date limite de remplacement des candidats décédés	Art. R. 150 et Art.L.300
Dimanche 28 septembre	Election des sénateurs	Décret de convocation

Communes	Nombre des membres du conseil municipal	Nombre de délégues	Mode de désignation des délégues		
De moins de 100 habitants	7 (3)	1	Scrutin majoritaire		
De 100 à 499 habitants	11	1			
De 500 à 999 habitants*	15	3			
De 1 000 à 1 499 habitants *	15	3	Scrutin proportionnel		
De 1 500 à 2 499 habitants	19	5			
De 2 500 à 3 499 habitants	23	7			
De 3 500 à 4 999 habitants	27	15			
De 5 000 à 8 999 habitants *	29	15			
De 9 000 à 9 999 habitants *	29	Tous les conseillers municipaux sont délégues de droit			
De 10 000 à 19 999 habitants	33				
De 20 000 à 19 999 habitants	35				
30 000 habitants *	39				
De 30 001 à 39 999 habitants *	39	Tous les conseillers municipaux sont délégues de droit + 1 délégué supplémentaire pour 800 habitants** en sus de 30 000	Scrutin proportionnel pour l'élection des délégues supplémentaires		
De 40 000 à 49 999 habitants	43				
De 50 000 à 59 999 habitants	45				
De 60 000 à 79 999 habitants	49				
De 80 000 à 99 999 habitants	53				
De 100 000 à 149 999 habitants	55				
De 150 000 à 199 999 habitants	59				
De 200 000 à 249 999 habitants	61				
De 250 000 à 299 999 habitants	65				
Et de 300 000 habitants et au-dessus	69				
* "de 500 à 1 499 habitants", "de 5 000 à 9 999 habitants" et "de 30 000 à 39 999 habitants" dans le tableau de l'article L.2121-2 du code général des collectivités territoriales					
** Cette disposition a été modifiée par l'article 7 de la loi n° 2013-702 du 2 août 2013					

Convergez vers

La Correspondance de la Presse

Le quotidien de la convergence des médias d'information

Chaque matin, sur votre bureau

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LIRE - VOIR - ENTENDRE**A LIRE** <

☑ **"Fiat 500" par M. François GRANET (aux Editions la Martinière)** : Née en juillet 1957 en imaginée comme un défi, construite vite, la Fiat Nuova 500 a séduit dans le monde entier, pendant deux décennies. Journaliste automobile spécialisé, M. François GRANET, qui a dirigé notamment "Classic & Sports Car" et "Gentlemen Drivers" décrit et analyse l'histoire de ce "phénomène", "la plus petite voiture de l'histoire de l'automobile", utilisant de nombreuses photographies (plus de 300) et archives inédites d'ingénieurs, pilotes ou grands témoins des années cinquante et soixante.

☑ **"Boko Haram; histoire d'un islamisme sahélien" par Mme Pauline GUIBBAUD (L'Harmattan)** : "Depuis quelques années, les multiples enlèvements d'Occidentaux au Nord-Nigéria, et plus récemment au Nord-Cameroun, attirent l'attention de la communauté internationale. Quelle est donc cette secte Boko Haram ? Représente-t-elle une menace réelle à l'échelle régionale voire internationale ? Fait-elle partie intégrante de ce que l'on appelle communément l'arc islamiste sahélien ?" S'interroge l'auteur. "La secte Boko Haram, née au début des années 2000 dans l'Etat du Borno, pose à présent de graves problèmes sécuritaires et humanitaires au Nigéria et dans les pays voisins" explique Mme Pauline GUIBBAUD. "Cette menace, qui est apparue dans un premier temps comme endogène, inquiète aujourd'hui aux niveaux régional et international... Tandis qu'au niveau international on s'inquiète de la régionalisation de la menace, au Nigéria la situation humanitaire empire"... Précisons que Mme GUIBBAUD, consultante en géostratégie spécialiste de l'Afrique de l'Ouest, est diplômée de Sciences Po Aix (relations internationales, master histoire militaire, géostratégie, défense et sécurité).

A VOIR - A ENTENDRE <

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Vendredi

- 5h48 **Europe 1** : M. Jean-Michel BRARD, maire (DVD) de Pornic (Loire-Atlantique) ("Bonjour M. le Maire!")
- 6h15 **France Inter** : M. Yves BERTONCINI, directeur de Notre Europe-Institut Jacques Delors. ("Le 5/7")
- 7h15 **BFM Business** : M. Maxime PICAT, directeur général de la marque Peugeot ("Good morning business")
- 7h35 **France Culture** : Mme Sylvie GOULARD, députée (ADLE) au Parlement européen et M. Yves BERTONCINI, directeur de Notre Europe-Institut Jacques Delors. ("Les matins d'été" : "Europe : le triomphe de la démocratie ?")
- 7h40 **i>Télé** : M. Meyer HABIB, député (UDI) représentant les Français établis hors de France.
- 7h45 **BFM Business** : M. Jean ARTHUIS, président de la commission des budgets du Parlement européen, ancien ministre ("Good morning business")
- 7h50 **France 2** : M. Xavier BERTRAND, député (UMP) de l'Aisne, ancien ministre ("Les Quatre vérités")
- 7h50 **France-Inter** : M. Nicolas de TAVERNOST, président du directoire de M6.

- 7h50 **RFI** : Mme Marie-Noëlle LIENEMANN, sénatrice (PS) de Paris, ancienne ministre. ("L'Invité du matin")
- 7h50 **RTL** : M. Christian ESTROSI, député (UMP) des Alpes-Maritimes, maire de Nice, ancien ministre ("L'invité de RTL" - M. Jean-Michel APHATIE)
- 8h10 **Sud Radio** : M. Eduardo RIHAN CYPEL, député (PS) de la Seine-et-Marne.
- 8h15 **France Info** : M. Yigal PALMOR, porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères. ("Question d'info")
- 8h18 **Europe 1** : M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur. ("L'interview de Jean-Pierre ELKABBACH")
- 8h20 **BFM Business** : M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification ("Good morning business")
- 8h20 **France Inter** : M. Michel-Edouard LECLERC, président-directeur général des enseignes E. Leclerc. ("Le 7/9")
- 8h40 **RMC** Mme Elisabeth GUIGOU, députée (PS) de Seine-Saint-Denis, présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, ancienne ministre ("Apolline de MALHERBE")
- 10h00 **RMC** : MM. Bernard DEBRE, député (UMP) de Paris, ancien ministre et Jean-Pierre NADIR, président de la holding groupe Easyvoyage ("Les grandes gueules")
- 13h00 **BFM Business** : Mme Valérie RABAULT, députée (PS) du Tarn-et-Garonne, rapporteur générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale. ("Qui êtes-vous ?")
- 14h00 **BFM Business** : M. Denis KESSLER, président-directeur général et président du comité stratégique de Scor ("Qui êtes-vous ?") :

La
Correspondance de la Publicité
Quotidien d'Information et de Documentation Professionnelles

♦ **La réglementation**

♦ **Les budgets, les agences**

♦ **Les annonceurs, les campagnes**

♦ **Les organisations professionnelles**



Toute la profession, chaque matin sur votre bureau

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

LA VIE PRIVEE

Distinctions

- Les écrivains et biologistes Jean-Marie PELT, professeur émérite des universités, président de l'Institut européen d'écologie et Pierre RABHI ont remporté le Prix "Livre et droits de l'homme" 2014, pour leur essai "Le monde a-t-il un sens ?" (Fayard)

Bulletins de santé

→ En visite hier à Carcassonne pour constater les dégâts de la grêle tombée début juillet sur les vignes de l'Aude, M. Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement, a écourté son déplacement en raison d'un "coup de chaud". Ce n'est rien du tout" a indiqué son porte-parole "il y a juste eu un coup de chaud dans l'avion".

Décès

- M. Jean PANHARD, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1933), ancien président-directeur général de la Société de constructions mécaniques Panhard et Levassor, président d'honneur de l'Automobile Club de France, ancien président de la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles, ancien président du Comité d'organisation du Salon de l'automobile, ancien président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Paris, ancien premier vice-président de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, à l'âge de 101 ans.
- M. Jean PERIER, ancien élève de l'ENA (promotion "Félix Eboué"), préfet honoraire, ancien préfet de police de Paris, ancien préfet de la région Bretagne, ancien préfet de Saône-et-Loire et du Val-de-Marne, ancien maire de Saint-Germain-Langot (Calvados), à l'âge de 89 ans.
- A Vienne, le comédien allemand Gert VOSS, à l'âge de 72 ans.

LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

- Le président de la République, M. François HOLLANDE, se rendra aujourd'hui au Niger pour une visite d'Etat et demain au Tchad pour une visite officielle. Au Niger M. François HOLLANDE, s'entretiendra avec le président Mahamadou ISSOUFOU, et tiendra une conférence de presse en sa compagnie. Il visitera la base aérienne 101 (Détachement Air) puis une société de transformation alimentaire. Il visitera également une usine de production d'eau potable avant une réception de la communauté française et la rupture du jeûne à la présidence de la République nigérienne. Demain au Tchad, le chef de l'Etat s'entretiendra avec le président Idriss BEBY ITNO et tiendra une conférence de presse en sa compagnie. Il visitera ensuite la base militaire française KOSSEI. Le chef de l'Etat présidera dimanche une cérémonie commémorative de la rafle du Vélodrome d'hiver. Il remettra les insignes de Grand officier de la Légion d'honneur à M. Serge KLARSFELD, avocat honoraire, président-fondateur de l'Association des "Fils et Filles de déportés juifs de France", vice-président de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et les insignes de commandeur de la Légion d'honneur à Mme Beate KLARSFELD, présidente d'honneur de l'Association pour le jugement des criminels nazis ayant opéré en France.

A Matignon

- Le Premier ministre, M. Manuel VALLS, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Arnaud MONTEBOURG, ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique. M. VALLS se rendra demain à Grenoble pour la 14^{ème} étape du Tour de France et assistera dimanche à une commémoration place des martyrs Juifs du Vélodrome d'hiver dans le 13^{ème} arrondissement. Lundi, il se rendra dans la Drôme pour la commémoration du 70^{ème} anniversaire des combats du Vercors.

Dans les ministères

- M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, participera aujourd'hui à un déjeuner-débat en présence de MM. Harlem DESIR, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, Wolfgang SCHAUBLE, ministre allemand des Finances et Thierry de MONTBRIAL, directeur général de l'Institut français des relations internationales, à l'ambassade d'Allemagne.
- Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Yannick JADOT, député au Parlement européen et présidera une réunion de travail avec les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement et les directeurs régionaux de l'agence départementale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie puis une réunion de travail sur la politique de la ressource en eau avec les directeurs des agences de l'eau, des agences de bassin et des préfets coordonnateurs. Elle se rendra ensuite à l'UNESCO pour le discours de clôture du Groupe de travail Protocole de Montréal. La ministre effectuera demain et dimanche un déplacement dans le parc naturel des Pyrénées.
- Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, effectuera aujourd'hui un déplacement à Ajaccio où elle interviendra notamment devant l'Assemblée de Corse.
- Mme Geneviève FIORASO, secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se rendra aujourd'hui à Grenoble pour la signature de conventions de partenariat entre Pôle emploi et le CNRS, l'Inserm, Grenoble INP et l'université Joseph Fourier.
- M. Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, recevra aujourd'hui MM. Frédéric TIBERGHEN, président de Finansol et Pierre PRINGUET, président de l'Association française des entreprises privées.
- Mme Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, effectuera aujourd'hui un déplacement dans l'Aude.
- M. Kader ARIF, secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, assistera dimanche à une cérémonie à l'occasion de la Journée nationale à la mémoire des victimes de crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France.
- Mme Axelle LEMAIRE, se rendra aujourd'hui à Montpellier pour les "Rencontres de Pétrarque".
- Mme Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, effectuera aujourd'hui un déplacement en Seine-Maritime.
- M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des Sports, recevra aujourd'hui Mme Sophie JORDAN, directrice générale adjointe de BelN Sport et MM. François CHEREQUE, président de l'Agence du service civique et Patrice MARTIN, président de la Fédération française de ski nautique.

LA VIE DANS LA CITE**Jusqu'au 24 juillet**

Aix-en-Provence Festival international d'art lyrique.

Jusqu'au 27 juillet

Festival d'Avignon.

Jusqu'au 5 août

Orange Chorégies d'Orange.

Aujourd'hui**Assemblée nationale**

9h30, 15h et 21h30

Suite du projet relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

Sénat

10h30 et 14h30

Suite de la deuxième lecture du projet adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Le 21 juillet**Assemblée nationale**

15h00

Nouvelle lecture du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes pour l'année 2013.

CMP ou nouvelle lecture du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014.

CMP du projet de loi de réforme ferroviaire.

CMP de la proposition de loi organique relative à la nomination des dirigeants de la SNCF.

CMP projet relatif à l'économie sociale et solidaire

21h30

Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

Sénat

15h et le soir

Nouvelle lecture du projet de loi de finances rectificative adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture pour 2014.

Suite éventuelle de la deuxième lecture du projet adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

LA VIE DANS LE MONDE

Aujourd'hui

Niger Visite d'Etat du président François HOLLANDE.

Le 19 juillet

Tchad Visite d'Etat du président François HOLLANDE.

Sydney Réunion des ministres du commerce du G20.

Du 19 au 25 juillet

Melbourne Sommet mondial consacré au Sida.

Le 20 juillet

Thaïlande Elections législatives.

Le 21 juillet

Milan Conseil Compétitivité (Marché intérieur, Industrie, Recherche et Espace, Commerce de l'Union européenne.)

Le 22 juillet

Bruxelles Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne.

Kaboul Résultats de l'élection présidentielle afghane.

Le 23 juillet

Bruxelles Conseil Affaires générales de l'Union européenne.

Le 26 juillet

Moroni Sommet des chefs d'Etat de la Commission de l'Océan indien.

Les 29 et 30 juillet

Washington Réunion du comité de politique monétaire de la Banque centrale américaine.

Du 4 au 6 août

Washington Sommet Etats-Unis/Afrique.

Du 8 au 10 août

Naypyidaw (Birmanie)

Réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN à laquelle participeront également les Etats-Unis, la Russie, la Chine et le Japon.